

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-4099
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière adjointe concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-12946	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : CERTIFICAT DE REGISTRE		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement suivant, nous avons tenu les 21, 22, 23, 24 et 25 août 2023, le registre pour les personnes habiles à voter: Règlement numéro L-12946 décrétant l'implantation et l'aménagement d'un parc en innovation agricole de Laval (PIAL) et décrétant un emprunt de 5 045 000 \$ à cette fin. Étant donné qu'aucune demande n'a été reçue pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 21, 22, 23, 24 et 25 août 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-12946 préparé par le Service du greffe le 29 août 2023.		